

**Vos contacts au GDS :**

Laura CAUQUIL – 06 45 75 90 73 - [laura.cauquil@gdsdesavoie.fr](mailto:laura.cauquil@gdsdesavoie.fr)

Cyril AYMONIER – 06 03 58 28 97 - [cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr](mailto:cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr)



## Règlement « Plan de maîtrise Fièvre Q »

*Ce plan a pour objectif d'aider les éleveurs bovins touchés par un épisode clinique de fièvre Q à limiter les risques pour la santé humaine et les impacts de la maladie dans l'élevage.*

*Le présent contrat définit les engagements de chaque partie signataire et les conditions nécessaires à l'attribution des indemnisations validées par le Conseil d'Administration du GDS des Savoie.*

### Les conditions pour en bénéficier

- ✓ **Être adhérent au fonds de garantie bovin du GDS des Savoie depuis au moins 3 ans**, sauf pour les élevages créés depuis moins de 3 ans qui doivent avoir réglé leurs cotisations depuis leur installation ;
- ✓ **Un diagnostic positif en fièvre Q** doit être établi pour bénéficier du plan (*voir point suivant*).
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter au mieux les mesures décrites dans le **document fourni lors de la visite initiale**.
- ✓ L'éleveur s'engage à déclarer tout nouvel avortement auprès de son vétérinaire sanitaire.
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter les règles de notification des mouvements d'animaux (naissances, achats, pensions...)

### Le diagnostic de la maladie

Afin de bénéficier de ce plan, il est nécessaire d'apporter un **diagnostic précis** mettant en évidence la maladie :

- soit suite à un **plan avortement** confirmant la responsabilité de la maladie dans les avortements subis (voir protocole OSCAR) ;
- soit suite à un **plan repro** mettant en évidence la responsabilité de la maladie sur les problèmes de reproduction (*voir protocole du plan repro*).

Le diagnostic de la FQ s'effectue après exclusion des autres causes, qu'elles soient non infectieuses (conduite de troupeau, alimentation...) ou infectieuses (recherche minimale de BVD et néosporose). Ce diagnostic repose sur la compilation de résultats d'analyses indirectes (sérologies) et directes (PCR), permettant la mise en évidence de la présence et de la circulation active du pathogène responsable (la bactérie *Coxiella burnetii*).

**Le diagnostic devra être validé par le vétérinaire, puis l'entrée en plan validée par le conseiller du GDS.**

### Protocole technique et financière du GDS des Savoie

✓ **Protocole technique :**

Le GDS organise une première visite chez l'éleveur avec le vétérinaire pour mettre en place un protocole de maîtrise de la fièvre Q adapté à l'élevage. Celui-ci inclut une surveillance basée sur :

- la réalisation de 3 analyses PCR sur lait de tank : la première 1 an après la mise en place de la vaccination, et les 2 suivantes au cours de la 2<sup>ème</sup> année et à 6 mois d'intervalle ;
- la réalisation systématique d'une analyse PCR sur écouvillon endocervical ou avorton en cas d'avortement.

Le plan d'aide sera clôturé à la fin du protocole, soit 2 ans après la mise en place de la vaccination.

✓ **L'aide financière :**

L'aide financière du GDS s'applique pendant la durée du plan, soit 2 ans, et correspond à :

**Aide sur les frais d'analyses :**

- ✓ Prise en charge de 100% des frais de 3 analyses PCR FQ réalisées sur lait de tank
- ✓ Prise en charge de 100% des frais d'analyses PCR FQ réalisées après un avortement

**Aide à la vaccination :**

- ✓ Indemnité forfaitaire pour la première année de vaccination (2 injections par animal) de 3,50€ par injection (*correspond à 50% du coût estimé du vaccin, à partir des tarifs pratiqués sur les Savoie entre 2019 et 2021*).

**Justificatifs à fournir :**

- ✓ Factures des laboratoires pour les analyses réalisées dans le cadre du plan fièvre Q ;
- ✓ Factures du vétérinaire pour la première série de vaccins.

**Engagement**

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier. L'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73-LVD38) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du plan fièvre Q au GDS des Savoie.

**L'éleveur s'engage également à avertir les élevages en lien** (voisinage et utilisateurs communs de matériel) du risque que représente la maladie pour leur propre cheptel.

Date: .....

N° de cheptel : .....

Nom de l'exploitation : .....

Associé en charge du suivi : .....

Coordonnées : ☎ .....

Signature :

✉ .....

**Validation GDS :**

Conseiller en charge : .....

Signature :